

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 565-2024**

Avis est par la présente donné par le soussigné greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 565-2024, concernant la régie interne des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Docteur Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 10^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

(Original signé)

*Mathieu Robillard
Directeur général et greffier-trésorier*